



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 52583

Texte de la question

M. David Habib souhaite appeler l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la situation des personnes civiles et militaires dont la santé a été affectée par les conséquences des essais nucléaires effectués, autrefois, par la France. Elles réclament, aujourd'hui, la reconnaissance de la responsabilité de la France dans leur état de santé, l'ouverture des archives, l'institution d'une commission chargée du suivi des essais nucléaires et la création d'un fonds d'indemnisation des victimes. Il lui demande, donc, de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre pour répondre à leurs attentes.

Texte de la réponse

Le ministre des solidarités, de la santé et de la famille a pris connaissance avec intérêt de la question relative au suivi des conséquences sanitaires des essais nucléaires. Le ministre des solidarités, de la santé et de la famille et le ministre de la défense ont chargé, le 15 janvier 2004, le directeur général de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (DGSNR) et le délégué à la sûreté nucléaire et installations intéressant la défense (DSND) de piloter conjointement un comité de liaison pour la coordination du suivi sanitaire des conséquences des essais nucléaires aériens et souterrains au Sahara et en Polynésie française. Ce comité est composé de représentants du ministère de la défense, du ministère chargé de la santé, des instituts et agences concernés, des responsables de la défense et du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) en charge des essais nucléaires. Ils peuvent s'entourer en tant que de besoin des personnes qu'ils jugent utiles. Le pilotage du comité est assuré conjointement par le DGSNR et le DSND. Le comité se réunit au moins deux fois par an, et un premier rapport annuel destiné au ministre des solidarités, de la santé et de famille et au ministre de la défense sera rendu public à la fin du premier semestre 2005. Ce rapport constituera une étape importante dans la définition des suites qu'il conviendra d'apporter. Ainsi, à ce jour, aucun projet de loi concernant les conséquences de ces essais n'a encore été envisagé.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52583

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9645

Réponse publiée le : 25 janvier 2005, page 867